

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FIN DE LA PCRE ET ABSENCE D'UNE RÉFORME DE L'ASSURANCE-EMPLOI: UN LARGE « TROU » DANS LE FILET SOCIAL

Montréal, le 21 octobre 2021 – Le Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC) souhaite réagir aux détails annoncés ce matin concernant la fin de la Prestation canadienne pour la relance économique (PCRE).

« Comprenons que la PCRE visait essentiellement le monde du travail autonome. On y met fin. Et de fait, à partir de dimanche prochain, le 24 octobre, avec la fin de de cette mesure, ce sont les travailleurs et les travailleuses autonomes qui perdent une protection face au chômage », a déclaré Pierre Céré, porte-parole du CNC.

Pour leur part, les travailleurs et les travailleuses salarié.e.s, au cours de la dernière année, ont accès à un programme d'assurance-emploi amélioré, mais sur une base temporaire. Le Conseil national des chômeurs et chômeuses considère que des changements permanents doivent être introduits dès maintenant.

« Le gouvernement s'est engagé à plusieurs reprises à procéder à une réforme permanente de l'assurance-emploi et, entre autres, à élargir la couverture de l'assurance-emploi vers le monde du travail autonome. Il est temps que ça bouge, et que la réforme soit annoncée. Parce qu'à partir de la semaine prochaine, les travailleurs et travailleuses autonomes n'auront plus de filet social. Il faut s'attaquer, dès maintenant, à la réparation du filet social », a conclu le porte-parole.

-30-

Source :

Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)

Informations :

Pierre Céré, porte-parole, cell. : 514-606-4074

Courriel : cnc@lecnc.com